



Aperçu stratégique

pour
la 40^e législature



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS

Administration de la Chambre des communes

Table des matières

Message de la greffière.....	3
Notre mandat	4
Notre vision et nos valeurs	4
Organe directeur de l'Administration de la Chambre des communes	4
Six secteurs administratifs	4
Objectifs stratégiques et grandes initiatives	5
Objectif stratégique 1	
Appuyer le rôle changeant des députés et de l'institution	6
Objectif stratégique 2	
Améliorer les services permanents aux députés et soutenir l'institution	7
Objectif stratégique 3	
Favoriser la compréhension des institutions législatives et appuyer leur avancement	8
Objectif stratégique 4	
Appliquer les normes de gouvernance du secteur public les plus rigoureuses dans un contexte parlementaire	9
Aller de l'avant	10



Message de la greffière



Audrey O'Brien
La greffière de la Chambre
des communes

3

Le respect de la continuité et des traditions et la capacité de relever de nouveaux défis sont des traits qui caractérisent la démocratie parlementaire canadienne et constituent le fondement de l'*Aperçu stratégique pour la 40^e législature* de la Chambre des communes.

Pour les Canadiens, la Chambre des communes désigne généralement la chambre basse du régime bicaméral canadien, à savoir l'assemblée législative du Parlement où siègent 308 députés, élus pour représenter les différentes circonscriptions du pays. Cet *Aperçu stratégique* présente la Chambre des communes sous un angle entièrement différent : le lecteur verra la Chambre en tant qu'organisation et découvrira l'infrastructure qui sous-tend le travail de l'assemblée et appuie les 308 députés dans leurs différents rôles. L'Administration de la Chambre des communes doit faciliter le travail du député sur les plans suivants : ses actions collectives — à la Chambre et en comité, et ses actions individuelles — comme représentant d'une circonscription et comme membre d'un caucus ou député indépendant.

L'*Aperçu stratégique* fait état du soutien institutionnel qui sera donné aux députés tout au long de la 40^e législature. Il énonce les objectifs stratégiques à long terme de la Chambre des communes en tant qu'organisation et décrit brièvement les grandes initiatives que l'Administration a prises pour les atteindre. Nous nous inspirons

du travail analogue accompli au cours des législatures antérieures, car il y a des objectifs stratégiques fondamentaux qui restent pertinents pour une assemblée législative comme la Chambre. Par ailleurs, nous cherchons dans le présent document à établir des liens entre les projets et les activités dans lesquels nous investissons et les objectifs stratégiques que nous voulons atteindre.

L'*Aperçu stratégique pour la 40^e législature* énonce d'abord le mandat de l'Administration de la Chambre, ainsi que sa vision collective et les valeurs qui lui sont chères. Il présente ensuite les projets et les activités que mèneront, dans le cadre de ce mandat, les six secteurs administratifs dirigés par les membres du groupe supérieur de gestion que je préside, sous la direction du Bureau de régie interne présidé par le Président de la Chambre des communes.

Il ne fait pas de doute que la 40^e législature mettra en lumière de nouveaux défis à relever et de nouveaux moyens de renforcer l'institution. C'est avec fierté que je dirige l'équipe, et j'ai la conviction que tous les employés se dévouent pour exercer leurs fonctions dans la noble tradition du service parlementaire. Au nom de tout le personnel de l'Administration de la Chambre, je me réjouis de pouvoir informer les Canadiens de ce que nous faisons pour soutenir l'institution et faciliter le travail des députés.

Audrey O'Brien
La greffière de la Chambre des communes

Notre mandat

Nous appuyons fièrement les députés en leur fournissant les services, l'infrastructure et les conseils dont ils ont besoin pour s'acquitter de leurs rôles de législateurs et de représentants à la Chambre, en comité, en caucus et dans leurs bureaux de la Colline du Parlement et des circonscriptions.

Notre vision et nos valeurs

Nous sommes guidés par une vision fondamentale et un ensemble de valeurs qui nous motivent à toujours rechercher l'excellence en vue de fournir aux députés un soutien efficace et impartial et gérer l'institution de façon responsable.

Vision

Notre vision consiste à faire preuve de leadership en appuyant la Chambre des communes et les députés ainsi que l'avancement des institutions parlementaires.

Valeurs

Nous sommes fiers de servir le Parlement du Canada. Nous sommes guidés par un ensemble de valeurs qui nous motivent à fournir aux députés d'excellents services et des conseils spécialisés et impartiaux. Ces valeurs comprennent :

Le respect du processus démocratique — Nous croyons en l'importance des institutions parlementaires et du processus démocratique, et nous travaillons à les renforcer et à les faire respecter.

L'équilibre entre la continuité et le changement

— Nous préservons la mémoire collective et assurons la continuité institutionnelle tout en appuyant les députés au fil de l'évolution de leurs rôles et de l'évolution parallèle de l'institution.

L'excellence professionnelle

— Ensemble, nous nous employons à fournir un soutien efficace, responsable et impartial, et nous faisons preuve d'intégrité en préservant l'éthique professionnelle et en agissant de manière responsable.

Organe directeur de l'Administration de la Chambre des communes

Le Bureau de régie interne est l'organe directeur de l'Administration de la Chambre. Présidé par le Président de la Chambre des communes et composé de députés représentant tous les partis politiques reconnus, le Bureau est responsable de toutes les questions financières et administratives qui concernent la Chambre.

La greffière de la Chambre est la secrétaire du Bureau de régie interne et, à titre de haut fonctionnaire de l'Administration, relève du Président.

Six secteurs administratifs

L'Administration de la Chambre, qui compte sur le soutien professionnel de ses employés, est répartie en six secteurs administratifs :

- les Services de la procédure ;
- le Bureau du légiste et conseiller parlementaire ;
- les Services de l'information ;
- les Services de la Cité parlementaire ;
- les Services des finances et
- les Services en ressources humaines, planification corporative et communications.

Objectifs stratégiques

Au cours de la 40^e législature, quatre objectifs stratégiques orienteront les activités de l'Administration de la Chambre à l'appui des députés.

Grandes initiatives

L'Administration de la Chambre a assorti ses quatre objectifs stratégiques d'une série de grandes initiatives.

5

Appuyer le rôle changeant des députés et de l'institution

- Appuyer l'évolution des pratiques et règles parlementaires
- Améliorer l'accès des députés à l'information parlementaire
- Intéresser et sensibiliser les Canadiens à leur Parlement et au processus parlementaire

Améliorer les services permanents aux députés et soutenir l'institution

- Faire progresser la vision et le plan à long terme qui prévoient la remise en état des édifices patrimoniaux et de leurs terrains et la construction d'autres installations parlementaires
- Assurer une infrastructure technologique souple pour répondre aux besoins des députés et de l'institution
- Protéger l'institution

Favoriser la compréhension des institutions législatives et appuyer leur avancement

- Assurer l'accessibilité de renseignements à jour sur la procédure parlementaire
- Fournir des occasions d'apprentissage aux parlementaires et aux hauts fonctionnaires des assemblées législatives du Canada et d'autres pays
- Faire mieux connaître au public la Chambre des communes et préserver son indépendance et ses traditions

Appliquer les normes de gouvernance du secteur public les plus rigoureuses dans un contexte parlementaire

- Favoriser une solide gouvernance et une gestion efficace des ressources publiques
- Attirer, intéresser et fidéliser des personnes de talent
- Renforcer les pratiques environnementales
- Favoriser une approche intégrée de la gestion de l'information

Objectif stratégique 1

Appuyer le rôle changeant des députés et de l'institution

La démocratie parlementaire canadienne évolue continuellement pour faire face à de nouveaux défis. L'Administration de la Chambre soutient tous les députés dans leurs efforts pour faire face à ces défis en appuyant l'évolution des pratiques et des règles parlementaires, en leur offrant de nouveaux moyens innovateurs d'avoir accès à l'information parlementaire.

6

Appuyer l'évolution des pratiques et règles parlementaires

La procédure régissant les délibérations de la Chambre et des comités est souvent modifiée pour mieux répondre aux besoins des députés. L'Administration de la Chambre donnera des conseils et un appui au fur et à mesure des changements proposés et apportés. La procédure régissant les affaires émanant des députés, par exemple, fera l'objet d'une attention soutenue. Le *Compendium de procédure de la Chambre des communes*, accessible en ligne, sera régulièrement mis à jour pour tenir compte fidèlement des pratiques et usages en cours.

Améliorer l'accès des députés à l'information parlementaire

Les administrations du Sénat, de la Chambre des communes et de la Bibliothèque du Parlement continueront de travailler ensemble pour déterminer les possibilités de collaboration dans la gestion et la prestation des renseignements générés par le processus parlementaire, y compris des renseignements sur les projets de loi. Cet objectif s'inscrit dans une approche moderne et intégrée de la collecte, de la gestion et de la communication de l'information parlementaire.

PRISME est un logiciel propre à la Chambre des communes qui sert à gérer l'information sur la procédure, à faire l'édition des publications parlementaires et à faciliter la planification des

activités parlementaires. Les représentants des secteurs administratifs qui sont des utilisateurs de PRISME veilleront à établir un mode de gouvernance inspiré du secteur privé pour appuyer les investissements en cours. Dans l'année à venir, l'Administration consultera les utilisateurs et mettra au point des mécanismes pour lancer, examiner et approuver des projets ainsi que pour valider et appliquer des solutions. Grâce à la mise à jour de PRISME, ces solutions faciliteront la production des publications parlementaires et permettront d'extraire l'information plus rapidement et plus efficacement.

L'Administration poursuivra l'exécution de la deuxième étape du projet *Smart Book*, logiciel qui sert à publier des documents en versions papier et électronique et à améliorer l'acheminement des documents. La nouvelle version de ce logiciel tirera pleinement parti des technologies de base et servira aussi à gérer et à publier les articles du *Compendium de procédure de la Chambre des communes*, facilitant ainsi la mise à jour de cette importante ressource en ligne.

Intéresser et sensibiliser les Canadiens à leur Parlement et au processus parlementaire

L'Administration met actuellement au point de nouvelles fonctions pour le service ParLVU, portail qui permet aux citoyens de voir et d'entendre les délibérations du Parlement, en direct et sur demande, dans les

deux langues officielles. Parmi ces nouvelles fonctions, mentionnons la création de liens vers les transcriptions des délibérations parlementaires, la capacité de visualiser celles-ci à l'aide de différents appareils mobiles, un puissant logiciel de navigation comportant des fonctions de visualisation améliorées et des services de sous-titrage codé pour la période des questions.

À l'heure actuelle, le sous-titrage codé en temps réel est offert dans les deux langues officielles pour la période des questions à la Chambre des communes. Ce service sera élargi aux délibérations télévisées des comités.

Tout juste avant la dissolution de la 39^e législature, des améliorations avaient été apportées à la section du site web du Parlement consacrée aux comités. Ces améliorations rendent l'information sur les membres des comités et les témoins plus accessible aux députés, au personnel et à la population et améliorent le service d'abonnement offert aux utilisateurs qui désirent suivre les travaux des comités. Au cours de la 40^e législature, ces nouvelles fonctions seront de plus en plus utilisées, ce qui permettra de peaufiner encore davantage les services aux parlementaires et à la population.

Objectif stratégique 2

Améliorer les services permanents aux députés et soutenir l'institution

L'Administration de la Chambre continue de mettre en œuvre une série d'initiatives pour moderniser les services et les installations technologiques et pour préserver leur sécurité et leur capacité d'adaptation, de façon que les députés et les employés puissent mieux servir les Canadiens.

Faire progresser la vision et le plan à long terme qui prévoient la remise en état des édifices patrimoniaux et de leurs terrains et la construction d'autres installations parlementaires

L'Administration de la Chambre continue de collaborer avec Travaux publics et Services gouvernementaux Canada pour atteindre les grands objectifs énoncés dans le document intitulé *La vision et le plan à long terme pour la Cité parlementaire*. Ce plan vise à faire en sorte que les députés et leur personnel disposent d'installations sécuritaires et efficaces qui répondent aux exigences d'un milieu de travail moderne tout en préservant et en améliorant ce qui représente un important patrimoine national pour tous les Canadiens.

Les travaux se poursuivent pour aménager des locaux temporaires qui abriteront les bureaux des parlementaires et des services de soutien pendant la remise en état de l'édifice de l'Ouest. Celui-ci sera complètement vide pour que les grands travaux de construction puissent commencer.

De plus, des locaux temporaires accueilleront le personnel de l'édifice Wellington pour que s'amorce la vaste rénovation de cet édifice.

La réfection de la maçonnerie et les réparations d'urgence se poursuivront dans la Cité parlementaire pour assurer la préservation des édifices patrimoniaux.

L'Administration de la Chambre continue de jouer un rôle prépondérant dans le travail qui consiste à planifier, à concevoir et à mettre en

place les services technologiques ainsi que l'infrastructure de gestion de l'information et des technologies de l'information en vue du projet de rénovation et de la réinstallation des fonctions parlementaires et des services administratifs dans des locaux nouveaux ou rénovés.

Le réseau de la Cité parlementaire a été mis à niveau récemment, ce qui assure une nouvelle plateforme réseau standard pour les services d'information destinés aux nouvelles installations.

Assurer une infrastructure technologique souple pour répondre aux besoins des députés et de l'institution

Pour s'adapter à un milieu en constante évolution, l'Administration de la Chambre améliore continuellement son cadre de sécurité des technologies de l'information. Elle continue d'examiner avec ses partenaires les exigences applicables aux services de vidéoconférence à l'usage des comités parlementaires. Parmi d'autres initiatives technologiques qui verront le jour sont les suivantes :

- ♦ l'établissement d'un système pour remplacer le système de planification des horaires du secteur de la sécurité, en assurant sa compatibilité avec le système de gestion des ressources humaines utilisé à l'échelle de l'Administration;
- ♦ la mise au point d'un outil d'achat en ligne intégré au système financier de l'Administration de la Chambre pour permettre aux députés d'acheter du matériel en ligne et de faire mettre à jour simultanément leurs informations financières;

- ♦ l'élaboration et la mise en œuvre d'un système viable de gestion de l'information en matière de télécommunications pour gérer les demandes de la clientèle et assurer un meilleur suivi et un règlement plus efficace de celles-ci;
- ♦ la mise au point d'un nouveau système d'information visant à gérer la production alimentaire et à améliorer la qualité et le contrôle des aliments.

Protéger l'institution

Un partenariat constitué de représentants de la sécurité du Sénat, de la Chambre des communes et de la GRC s'occupe de l'orientation stratégique du dossier de la sécurité pour faciliter la collaboration non seulement en ce qui concerne les services quotidiens mais aussi dans la planification d'exigences conformes à la Vision et au plan à long terme.

Un système de commandement des interventions d'urgence sera instauré dans le cadre du Plan principal de sécurité. L'Administration mettra sur pied un bureau d'accès à la Cité, où sera centralisée la gestion des demandes d'accès à tous les édifices de la Cité et aux salles de réunion réservées aux parlementaires. Les plans de continuité des opérations pour les fonctions essentielles de la Chambre des communes seront perfectionnés et mis à l'essai afin que les activités puissent se poursuivre dans l'éventualité d'une situation d'urgence exigeant une réinstallation.

Objectif stratégique 3

Favoriser la compréhension des institutions législatives et appuyer leur avancement

Pour faire mieux connaître le Parlement aux Canadiens, et notamment aux représentants des milieux professionnel et universitaire, l'Administration de la Chambre mène des activités de diffusion externe et de communication.



8

Assurer l'accessibilité de renseignements à jour sur la procédure parlementaire

L'Administration en est aux étapes finales de la production pour la deuxième édition de *La procédure et les usages de la Chambre des communes*. Publié initialement en 2000, cet ouvrage est une étude fouillée de la jurisprudence de la Chambre des communes qui passe en revue les formules, les coutumes et les règles de procédure établies depuis la Confédération. La nouvelle édition, qui sera publiée à l'automne 2009, tiendra compte des changements apportés au *Règlement* et aux usages de la Chambre depuis la parution de la première édition et contiendra des chapitres révisés, de nouveaux éléments graphiques et une bibliographie plus complète.

Fournir des occasions d'apprentissage aux parlementaires et aux hauts fonctionnaires des assemblées législatives du Canada et d'autres pays

Des séances de formation sur la procédure parlementaire seront offertes aux députés et à leur personnel, aux attachés de recherche des caucus, aux employés de l'Administration de la Chambre et aux autres intéressés. La possibilité d'offrir ces séances par voie électronique, la webdiffusion par exemple, sera envisagée pour le personnel des bureaux de circonscription des députés.

La Chambre des communes répond régulièrement aux demandes de parlementaires d'autres pays et de leurs employés désireux d'en savoir plus sur notre régime parlementaire. Dans ce contexte, elle continuera d'accueillir des délégations officielles d'autres parlements dirigées par le Président et de tenir des réunions, des séminaires et des conférences pour les diverses associations parlementaires dont le Parlement du Canada est membre. En outre, la Chambre, avec ses partenaires – le Sénat et la Bibliothèque du Parlement – continuera d'offrir le Programme d'études des hauts fonctionnaires parlementaires aux représentants d'autres assemblées législatives qui veulent approfondir leurs connaissances sur les règles de procédure et les pratiques administratives en vigueur au Canada.

Se fondant sur les résultats d'une évaluation, l'Administration de la Chambre améliorera le Programme d'orientation des députés et des préparatifs électoraux pour être en mesure de continuer à offrir un soutien aux députés en période électorale.

Faire mieux connaître au public la Chambre des communes et préserver son indépendance et ses traditions

L'Administration de la Chambre entreprendra un examen du contenu de ses publications sur la procédure et des mécanismes servant à leur production. Pour offrir aux députés une information exacte

et à jour sur la procédure, elle s'emploiera à réduire les dédoublements et à élaborer une stratégie de « documents évolutifs » qui permettra d'actualiser régulièrement les principaux produits. À titre d'exemple, le personnel mettra régulièrement à jour le *Compendium de procédure de la Chambre des communes* pour que l'ouvrage reflète les derniers changements apportés aux pratiques et aux usages à mesure que les règles de procédure évoluent.

Étant donné que la sensibilisation passe par la communication, l'Administration de la Chambre élaborera une vaste stratégie de communication de concert avec les intervenants de toute l'organisation et avec ses partenaires de l'extérieur. Le principal objectif de cette stratégie sera de coordonner les efforts pour mieux faire connaître la Chambre des communes et pour préserver son indépendance et ses traditions.



Objectif stratégique 4

Appliquer les normes de gouvernance du secteur public les plus rigoureuses dans un contexte parlementaire

Dans ses efforts continus de responsabilisation et de transparence, l'Administration de la Chambre est en train de mettre sur pied diverses méthodes de gestion et des pratiques exemplaires qui préconisent la gestion responsable des ressources.

Favoriser une solide gouvernance et une gestion efficace des ressources publiques

L'Administration de la Chambre met actuellement en œuvre une approche plus stratégique de la gestion financière, appelée le modèle de dirigeant principal des finances, pour mettre davantage l'accent sur une solide gouvernance des ressources publiques et assumer ses responsabilités fiduciaires par de saines pratiques de gestion financière. Cette responsabilité de l'organisation doit être exercée avec l'appui d'activités clés, notamment la planification et la gestion des ressources, la gestion du rendement, la comptabilité et la production de rapports financiers, la gestion des risques et le contrôle interne, et l'élaboration des politiques.

Les initiatives suivantes sont en cours :

*Planification et gestion des ressources/
Gestion du rendement*

L'Administration accroît actuellement l'efficacité du cadre de planification stratégique en adoptant des pratiques exemplaires additionnelles et en intégrant mieux la planification organisationnelle aux autres cycles de planification, entre autres par un nouveau cadre intégré de planification des investissements. Celui-ci englobe un plan quinquennal d'immobilisations propice à la saine gestion financière des biens et de l'infrastructure de la Chambre des communes.

Diverses pratiques de contrôle du rendement et de production de rapports seront développées et établies. Par ailleurs, l'Administration instaure actuellement des normes et des instruments de mesure qui permettront de

donner des conseils et de l'information uniformes et très fiables pour la gestion des finances et des ressources humaines.

*Gestion financière et production de rapports/
Gestion des risques et Gestion de contrôle interne*

L'Administration travaille à l'élaboration d'un cadre d'assurance de la qualité dans les domaines des finances, de la gestion du matériel, des achats et de la gestion de l'information. Ce cadre fera en sorte que les pratiques demeurent conformes aux principes comptables généralement reconnus, aux politiques et procédures de la Chambre des communes et aux exigences concernant la communication de l'information financière.

Élaboration des politiques

Un cadre intégré de politiques est en voie d'élaboration. Il inclura des politiques et des lignes directrices sur la gestion des finances et du matériel pour faire en sorte que les mesures de contrôle, de gestion des risques et de gestion financière les plus indiquées facilitent l'exercice des responsabilités fiduciaires en fonction de l'évolution de la situation et des pratiques exemplaires.

Attirer, intéresser et fidéliser des personnes de talent

Comme beaucoup d'employeurs, la Chambre des communes sera confrontée aux défis du recrutement dans les prochaines années à la lumière de l'évolution démographique du marché du travail canadien, c'est-à-dire de l'augmentation prévue du nombre de retraites et de l'intensification de la concurrence pour trouver des employés qualifiés. Afin de relever ces défis, l'Administration de la Chambre mettra en œuvre une stratégie de ressources humaines nouvellement élaborée visant à

recruter, intéresser, former et fidéliser des personnes très talentueuses pour faciliter le travail des députés et faire en sorte que la Chambre soit considérée comme un employeur de choix dans un marché concurrentiel.

Un élément clé de la stratégie des ressources humaines sera la production de statistiques sur le rendement pour mesurer le succès des initiatives visant la fidélisation et la satisfaction des employés. Pour la gestion des personnes de talent, la stratégie prévoit la création d'un programme d'apprentissage et de formation en gestion, d'un plan de recrutement stratégique et d'une image de marque pour améliorer le recrutement et la fidélisation de la ressource la plus précieuse, à savoir le personnel de l'Administration de la Chambre.

Renforcer les pratiques environnementales

Le Sénat, la Chambre des communes, la Bibliothèque du Parlement et la Direction générale de la Cité parlementaire de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada ont une entente de partenariat pour la gestion environnementale de la Colline parlementaire. Le programme s'intitule « Partenaires pour une Colline verte—préservé notre passé, protégé notre avenir ». Il témoigne d'une volonté de préserver et d'améliorer l'environnement de la Colline par l'adoption des quatre principes de la protection environnementale : réduire, réutiliser, recycler et repenser.

L'Administration élaborera un plan de mise en œuvre pour étendre l'utilisation du papier recyclé ayant reçu l'homologation intégrale ÉcoLogo à la plupart de ses produits imprimés.

En planifiant et en réalisant divers projets dans le cadre de la Vision et du plan à

long terme pour la Cité parlementaire, la Chambre des communes s'efforcera d'harmoniser les fonctions afin d'intégrer les installations, d'adopter des solutions écologiques et d'atteindre les cibles les plus élevées possible relatives aux bâtiments verts et au développement durable.

Favoriser une approche intégrée de la gestion de l'information

Se fondant sur son plan stratégique et ses principes directeurs de gestion de l'information (GI), l'Administration de la Chambre continuera de consolider les bases

de l'amélioration des pratiques de GI, de la collaboration et de l'échange d'informations. Des efforts seront entrepris dans les domaines de la conservation des renseignements, de la gestion de la qualité, de la gestion des documents, de la recherche interne et de l'utilisation des technologies de portail.

L'Administration élabore actuellement une stratégie de gestion des documents pour favoriser l'uniformité et la collaboration dans la gestion des documents en versions papier et électronique. Il s'agira de concevoir des outils, des lignes directrices, des calendriers de conservation, des outils de gestion du savoir, des plans d'élimination et des mécanismes d'évaluation, qui faciliteront tous l'accessibilité

à l'information et la communication de celle-ci. De plus, on mettra à l'essai auprès des utilisateurs un outil de collaboration (appelé « Symphonie ») pour les pratiques et les politiques de GI.

Le système de gestion de l'information « LegalIMS » est une application Web qui sert à suivre, à échanger et à conserver l'information sur les demandes de services juridiques. Des améliorations à cette application seront apportées, ce qui débouchera sur un mécanisme bien établi et cohérent de saisie de l'information pour tous les types de demandes de services juridiques.

10

Aller de l'avant

Les initiatives présentées dans l'*Aperçu stratégique* montrent que l'Administration de la Chambre a à cœur d'assister les députés et de soutenir la Chambre en tant qu'institution.

Toujours soucieuse de privilégier la prestation des services, elle continuera d'élaborer de nouveaux outils et des instruments de travail innovateurs. Elle restera à l'affût des besoins futurs, tirera tout le parti possible de la technologie et assurera une saine gouvernance et la bonne gestion des ressources.

Les députés continueront de bien servir les Canadiens en prenant leur place dans la digne histoire de la Chambre des communes, grâce au soutien que l'Administration de la Chambre leur apporte dans l'exercice de leurs différents rôles – à la Chambre, en comité, au caucus et dans les circonscriptions.

Le lecteur trouvera à la page suivante une représentation graphique des divers éléments stratégiques et leurs interactions décrits dans le présent document—Cadre stratégique.

CAUCUS

CHAMBRE

COMITÉS

L'INSTITUTION

L'ADMINISTRATION DE LA CHAMBRE

CIRCONSCRIPTIONS

MANDAT

Appuyer les députés en leur fournissant les services, l'infrastructure et les conseils dont ils ont besoin pour s'acquitter de leurs rôles de législateurs et de représentants à la Chambre, en comité, en caucus et dans leurs bureaux de la Colline du Parlement et des circonscriptions

VISION

Faire preuve de leadership en appuyant la Chambre des communes et les députés ainsi que l'avancement des institutions parlementaires

VALEURS

Le respect du processus démocratique
L'équilibre entre la continuité et le changement
L'excellence professionnelle

ENVIRONNEMENT INTERNE

BUREAU DE
RÉGIE INTERNE

GRUPE DE
GESTION DE
LA GREFFIÈRE

SECTEURS ADMINISTRATIFS

- Services de la procédure
- Bureau du légiste et conseiller parlementaire
- Services de l'information
- Services de la Cité parlementaire
- Services des finances
- Services en ressources humaines, planification corporative et communications

ENVIRONNEMENT EXTERNE

RAPPORT AUX CANADIENS

Résumé annuel des activités parlementaires des députés et bilan du rendement et des engagements de l'Administration à l'appui des députés et de l'institution

APERÇU STRATÉGIQUE POUR LA 40^E LÉGISLATURE

Objectifs stratégiques de l'Administration à l'appui des députés et de l'institution :

Appuyer le rôle évolutif des députés et de l'institution

Améliorer les services permanents aux députés et soutenir l'institution

Favoriser la compréhension des institutions législatives et appuyer leur avancement

Appliquer les normes de gouvernance du secteur public les plus rigoureuses dans un contexte parlementaire

CADRE STRATÉGIQUE

Plan d'ensemble énonçant la façon dont l'Administration appuie les députés, soutient l'institution et rend compte de ses réalisations vis-à-vis de ses objectifs stratégiques